

COMMUNIQUE DE PRESSE Information réglementée

Le 23 juillet 2010 – après clôture des marchés
Sous embargo jusqu'à 17h40

Communiqué de presse

Refinancement bancaire de 210 millions €

Le conseil d'administration a le plaisir d'annoncer l'ouverture, le 23 juillet 2010, d'une nouvelle ligne de crédit confirmée de **210 millions €**, fournie par quatre banques (club deal regroupant BNP Paribas Fortis, ING Belgique, la Banque LBLux et la Banque Degroof).

Cette ligne de crédit est utilisable sous forme d'avances à terme fixe à 1, 3 ou 6 mois et est constituée de 2 tranches : 150 millions € pour une durée de 3 ans et 60 millions € pour une durée de 2 ans. Elle remplace les lignes de crédit existantes d'un total de 210 millions € fournies par le même club de banques, qui allaient arriver à échéance d'ici mai 2011.

Ce refinancement anticipé permettra à la sicafi d'encre accroître la prévisibilité de ses cash flows sur les prochaines années, et illustre la relation forte et durable qu'Aedifica entretient avec ses partenaires bancaires, qui forment un pool diversifié d'institutions internationales.

L'augmentation de la marge bancaire (logique vu la conjoncture économique et financière actuelle) par rapport à celles qui prévalaient précédemment (fixées en 2006 et début 2008) est déjà partiellement compensée par la renégociation de deux instruments de couverture de taux existants. De plus, une partie de la dette bancaire totale d'Aedifica dépasse le montant notionnel des instruments de couverture de taux. Ceci permet aujourd'hui à la sicafi de tirer parti du faible niveau actuel des taux d'intérêt et de conserver un taux d'intérêt effectif moyen comparable à celui publié dans le dernier rapport financier semestriel.

Pour les besoins de l'application de l'article 24 de l'Arrêté royal du 10 avril 1995 relatif aux sicaf immobilières, il est précisé que le refinancement bancaire est dans l'intérêt d'Aedifica, et que la Banque Degroof (banque dépositaire de la sicafi) est intervenue comme « arrangeur » dans ce refinancement et continuera à intervenir comme « agent » tout au long de la durée du crédit. A ce titre, elle bénéficie d'une commission de montage unique calculée sur le montant total de la ligne de crédit, et d'une commission d'agent qui sera prélevée trimestriellement sur la partie utilisée du crédit. Par ailleurs, la Banque Degroof bénéficiera, en tant que prêteur, de la même rémunération que les trois autres banques, au prorata de sa participation dans le financement de la sicafi. Le niveau des rémunérations accordées aux quatre banques est conforme aux normes du marché.

La nouvelle ligne de crédit s'ajoute à la ligne de crédit de 30 millions € fournie par KBC Bank pour une durée de 3 ans, mise en place le 9 mars 2010.





COMMUNIQUE DE PRESSE Information réglementée

Le 23 juillet 2010 – après clôture des marchés
Sous embargo jusqu'à 17h40

2/2

Pour toute information complémentaire :

Stefaan Gielens
CEO
Direct tel: 32 2 626 07 72
stefaan.gielens@aedifica.be



av. Louise 331 Louizalaan
Bruxelles 1050 Brussel
tel: 32 2 626 07 70 fax: 32 2 626 07 71
info@aedifica.be
www.aedifica.be

Jean Kotarakos
CFO
Direct tel: 32 2 626 07 73
jean.kotarakos@aedifica.be



av. Louise 331 Louizalaan
Bruxelles 1050 Brussel
tel: 32 2 626 07 70 fax: 32 2 626 07 71
info@aedifica.be
www.aedifica.be

**Charles-Antoine
van Aelst**
Corporate Analyst
Direct tel: 32 2 626 07 74
Mobile phone: 32 479 59 24 84
ca.vanaelst@aedifica.be



av. Louise 331 Louizalaan
Bruxelles 1050 Brussel
tel: 32 2 626 07 70 fax: 32 2 626 07 71
info@aedifica.be
www.aedifica.be

Aedifica est la principale société belge cotée spécialisée en investissement immobilier résidentiel, développant un portefeuille immobilier autour de 3 axes d'investissement stratégiques :

- immeubles résidentiels ou mixtes dans les villes belges ;
- immeubles exploités en appartements meublés ;
- logement des seniors.

Aedifica est cotée sur le marché continu d'Euronext Brussels. Les dividendes qu'elle distribue sont exemptés de précompte mobilier.

